

Fiche Pratique A : Vous utilisez RETKOOP comme cahier de comptabilité

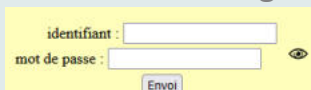
- 1) Clôture du cahier de compte (à partir du 1er septembre 26)
- 2) Saisie en ligne du Compte-Rendu d'Activité (CRA)
- 3) Vérification des éléments du Compte Rendu Financier (CRF)
- 4) Ajout des documents scannés
- 5) Signalement à l'OCCE pour validation

SE CONNECTER

<https://www.retkoop.occe.coop/debut.php>

Ou taper RETKOOP dans votre navigateur préféré.

- Saisir votre Identifiant et votre Mot de passe



Si oubli, voir la fiche pratique connexion à RETKOOP ou nous contacter aux heures de bureau.

ETAPE 1 : CLORE LE CAHIER DE COMPTABILITE (à retrouver dans les archives de la coop)

Les archives de la coop :

1. Les cahiers de compta, les Comptes-Rendus, etc.
des années scolaires passées

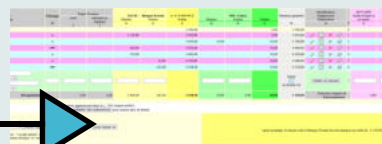
5 points à vérifier avant la clôture :

1. Le compte de régies d'avance (cases grises) doit être équilibré.

Récapitulation :	450,00	450,00
------------------	--------	--------

Sinon, vous ne pourrez pas clôturer le cahier. Voir explication sur notre site : [REGIES D'AVANCE](#).

2. Le solde après pointage de toutes les opérations effectives doit correspondre au solde de votre dernier relevé.




3. Si vous avez une caisse, votre arrêté de caisse doit indiquer « Bravo »



4. Si vous avez perçu des subventions, remplir le tableau indiquer « Bravo »

qui doit

5. S'il reste des opérations non pointées, il faut scanner les factures (ou remises) concernées et nous les envoyer pour archivage et mémoire.

⇒ CLIQUER sur le bandeau violet « clôture cahier compte »

Si le bouton n'apparaît pas, lisez les messages, par exemple :

- Les régies d'avances ne sont pas équilibrées ou
- L'arrêté de caisse ne correspond pas à la situation comptable ou
- Le montant des subventions reçues ne correspond pas aux justifications du tableau de subventions.

Il faut donc apporter les corrections demandées avant de pouvoir clôturer votre cahier de compta car la clôture du cahier est une opération irréversible !

Bonne la 1^{re} et la 30 septembre 2012, ou dans le cas contraire à la clôture de ce cahier de comptabilité, et donc de l'exercice comptable 2012 - 2013.
Il ne pourra plus modifier ou supprimer d'opérations, ni en rajouter, mais il pourra consulter les salaires dans les archives.

Clôture de ce cahier de compta

Attention : Cette opération est irréversible !

ETAPE 2 : SAISIE CRA

Vous arrivez à la page « **Compte Rendu d'Activité (CRA) 2025-2026** »

REEMPLIR LE CRA 2025-2026 (Compte-Rendu d'Activité)

- **Cocher les cases** correspondantes quand la réponse est oui.
(*Fonctionnement de la coopérative scolaire sur l'année*)
- Cliquer « **Valider les modifications** »
- En bas de page, cliquer 2 fois d'affilé « **Passer à la suite** »
- **Vous accédez au CRF**

OCCE de l'Isère
Le Compte-Rendu d'Activités (CRA) 2025-2026
Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry, à VOIRON (38 500), Avenue de la République.
(5180)

La Coopérative scolaire est un regroupement d'élèves (ou étudiants) et d'adultes (membres de l'équipe éducative) qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE.

Ce compte rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie coopérative.
Il doit être rempli par le Mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin 2025.
Il est indispensable à l'Association Départementale, pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées.
Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopérative ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques.

Aide

Cocher la case quand la réponse est positive, ou compléter par un nombre ou quelques mots, selon les items.

A. Vie coopérative	
A.1. Des conseils de coopératives ont-ils eu lieu ? si oui, à quelle fréquence ?	
A.1.a Conseil de coopérative de classe (nombre dans l'année)	01 0
A.1.b Conseil de coopérative d'école ou d'établissement (nombre dans l'année)	02 0
A.2. Si les conseils de coopérative n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) ?	
A.2.a Manque de temps	03 ☐
A.2.b Manque d'intérêt pour cette instance	04 ☐
A.2.c Absence de formation	05 ☐
A.2.d Manque de soutien dans l'établissement	06 ☐
A.2.e Autre	07 ☐
A.3. Gardez-vous des traces des réunions de conseil de coopérative ?	
A.3.a Traces écrites	08 ☐
A.3.b Enregistrements audio	09 ☐
A.3.c Captations vidéo	10 ☐
A.4. Un lien régulier sur support papier ou numérique pour informer de l'état des projets et actions, des finances, ... est-il réalisé ?	11 ☐
A.5. Si oui, sur quoi a-t-il été réalisé ?	

ETAPE 3 : VERIFICATION

CRF 2025-2026 (Compte-Rendu Financier)

Vous devez avoir le mot « **BRAVO** » en vert écrit partout et la phrase

« **Le Compte-Rendu-Financier 2025-2026 semble correct** »

Sinon vérifiez vos totaux et prenez contact avec nous.

ad38@occe.coop ou **09 79 26 98 44**

ETAPE 4 : AJOUT DES DOCUMENTS SCANNES

Possibilité de scanner (*compresser les fichiers pdf*) ou de renvoyer à l'OCCE 38 par mail à ad38@occe.coop ou par courrier :

- ⇒ **1.** page "quitus" : signature des deux vérificateurs aux comptes (au moins 1 parent). (quitus ou commission contrôle). C'est une étape obligatoire qui garantit votre bonne gestion de la coopérative. **Imprimez la page à partir de l'écran de saisie.**
- ⇒ **2.** Copie du relevé de compte au 31 août sur lequel apparait le solde bancaire de votre bilan.
- ⇒ **3.** Relevé(s) de compte où apparaissent les subventions reçues.
- ⇒ **4.** Justificatifs des factures à payer et/ou des produits à recevoir (archivés dans cahier de compta ou nous les envoyer par mail ou courrier).

ATTENTION : sélectionnez les documents en cliquant sur « parcourir », puis cliquez sur « envoyer l'image » (sinon votre document ne sera pas transmis à RETKOOP).

	Et surtout, n'oubliez pas d'envoyer à l'OCCE 38, soit par la poste, soit par mail :	soit en les archivant ici, s'ils sont numérisés :	Validation de l'OCCE 38 :
1	1. quitus : page 1 du Compte-rendu papier (page quitus) (identité de la Coopérative Scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Jean DUPONT, mandataire, etc). Imprimez cette page quitus !	Où se trouve l'image de la page quitus signée : Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Envoyer l'image	pas encore vérifié !
2	2. relevé de compte : "Banque Postale 9 999 99 X", où figure le montant : 3 000,00 €.	Où se trouve l'image du relevé bancaire : Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Envoyer l'image	pas encore vérifié !
3	3. et ce sont les subventions des collectivités territoriales sont de 1 500,00 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	Où se trouve l'image du-des justif. de subvention(s) : Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Envoyer l'image	pas encore vérifié !

Si ce CRF te convient, passe à la suite

Cliquer « Passer à la suite »

Vous avez terminé votre saisie, vous pouvez revenir au sommaire.

Dès que l'OCCE 38 aura contrôlé et validé votre bilan 2025-2026, vous recevrez un mail et pourrez le télécharger sur la page d'accueil de votre coopérative scolaire.

**NOUS RESTONS DISPONIBLE AFIN DE VOUS AIDER AU MIEUX
(mail ou téléphone)**